

Dispense de préavis pendant un arrêt de travail

Par Bellabzh, le 14/12/2018 à 13:21

Bonjour,

Je suis actuellement en arret depuis 1 mois, au cours de ce mois, jai trouve un nouveau emploi pour debut de janvier (promesse d'embauche à l'appui), Jai donc contacté mon employeur pour l'en informer et lui envoyer ma demission en Irar avec une fispense totale de preavis,

Depuis, aucune reponse... Jai juste recu laccuse reception pour la présentation

Je sais qu'il n'y a pas obligation de répondre pour accuser reception du courrier mais concernant mon preavus, doit il me confirmer sa réponse

Sachant quil est au courant que ca ne se passaut bien au travail et je change de région...

Bien cordialement.

Par morobar, le 14/12/2018 à 19:44

Bonjour,

Pas de réponse===> refus de dispense du préavis.

Mais l'arrêt de travail ne diffère pas l'exécution du préavis.

Vous êtes donc en préavis depuis la réception de votre lettre de démission.

Par Bellabzh, le 14/12/2018 à 21:00

Bonsoir,

Merci pour votre retour, Je quitterai donc les effectifs le 09/01 car mon employeur a recu ma demission le 10/12, C'est bien cela ?

Mon medecin peut donc me prolonger jusqu'au 09/01 ?

Cordialement

Par morobar, le 15/12/2018 à 08:56

Votre médecin peut vous prolonger tant que vous êtes souffrant.